

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 18 novembre 2010**

CG 10/5<sup>ème</sup>/VI-03

**PLATE-FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE**

Suite à l'aboutissement des procédures administratives et au lancement des travaux d'aménagement de la première tranche, j'ai souhaité vous faire part de l'avancée du projet de la ZAC de la Plate-forme Logistique Départementale.

**I – LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

Après la publication, le 11 mai 2010, de l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier, le Syndicat Mixte a poursuivi les démarches administratives nécessaires au commencement des travaux.

L'ensemble des ces démarches a été réalisé selon un calendrier optimisé :

11 mai 2010	Arrêté préfectoral DUP et mise en compatibilité des PLU
17 mai 2010	Arrêté préfectoral de cessibilité avec procédure d'urgence
18 mai 2010	Saisie du Juge de l'expropriation
7 juin 2010	Arrêté préfectoral autorisant le défrichement préalable aux travaux d'aménagement de la Z.A.C
21 juin 2010	Arrêté préfectoral portant approbation du programme des équipements publics de la Z.A.C
6 juillet 2010	Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de la « Loi sur l'eau »
2 septembre 2010	Arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges de cession des terrains à la Société Intermarché
13 septembre et 18 octobre 2010	Transports du Juge de l'Expropriation sur site

## II – LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 1 DE LA Z.A.C

La tranche 1 des travaux de la Z.A.C correspond à la réalisation des équipements structurants :

- un giratoire principal sur la RD820,
- un barreau routier principal et ses aménagements,
- la première tranche de la station d'épuration et du réseau d'assainissement,
- les réseaux divers,
- une réserve en eau pour la protection incendie.

Pour la réalisation de ces aménagements, le Syndicat Mixte a retenu les entreprises suivantes :

<b>Types de lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant de l'offre en euros HT</b>
<b>Lot 1 :Terrassements voiries</b>	<b>MALET</b> (mandataire) Montauban <b>EUROVIA</b> (co-traitant) Nègrepelisse <b>GUINTOLI</b> (co-traitant) Montauban	2 600 607,50
<b>Lot 2 : Réseaux humides</b>	<b>COUSIN PRADERE</b> (mandataire) Castelsarrasin <b>SCAM</b> (co-traitant) Garidech <b>EHTP</b> ( co-traitant) Fonsorbes <b>FLORES TP</b> (sous-traitant) Campsas	2 268 567,30
<b>Lot 3 : Réseaux secs</b>	<b>CEPECA</b> (mandataire) Montauban <b>SPIE</b> (co-traitant) Montauban <b>DEMARAIS</b> (sous-traitant) Montauban <b>FLORES TP</b> (sous-traitant) Campsas <b>RAZEL</b> (sous-traitant) Colomiers	898 980,65
<b>Lot 4 : Espaces verts</b>	<b>GREGORI</b> (mandataire) Saint-Jory <b>SPIRONELLO</b> (co-traitant) Campsas <b>BALADIE</b> (sous-traitant) Montbartier	210 743,38
<b>Lot 5 : Station d'épuration</b>	<b>RAZEL</b> (mandataire) Colomiers	370 600,00
<b>Montant total des travaux</b>		<b>6 349 498,83</b>

L'exécution de ces travaux a débuté le 5 novembre par la réalisation du giratoire sur la RD820.

Dès l'aboutissement de la procédure d'expropriation, les entreprises pourront commencer les travaux sur l'ensemble des emprises du barreau routier.

La tranche 1 de la Z.A.C sera opérationnelle dès la fin du mois de mars 2011, correspondant ainsi à la date de mise en exploitation du bâtiment de la Société Intermarché.

Dans le même temps, Réseau Ferré de France (R.F.F.), en charge de la réalisation de la première partie de l'Installation Terminale Embranchée (I.T.E.) a débuté ses travaux dès le mois de juillet 2010.

L'intervention de R.F.F., qui porte sur la pose des aiguillages sur les voies de la ligne Bordeaux-Sète au niveau de la gare de Montbartier, a été précédée de l'intervention d'une entreprise spécialisée en matière de dépollution pyrotechnique.

R.F.F. poursuit ses travaux par la mise en œuvre de l'ensemble des réseaux liés à la signalisation ferroviaire de ce nouvel embranchement.

### **III– IMPLANTATION DE LA SOCIETE INTERMARCHE**

Je vous rappelle que la société Intermarché va réaliser un bâtiment de 70 000m<sup>2</sup> sur ce site.

Le permis de construire a été délivré le 24 septembre 2010.

Les premiers travaux d'aménagement ont débuté le 18 octobre et la première tranche du bâtiment sera mise en exploitation à partir du mois d'avril 2011.

Au-delà de cette implantation significative, le Syndicat Mixte et l'Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne (ADE82) poursuivent leurs actions de prospection.

Le démarrage de ces divers travaux est de nature à conforter les contacts déjà établis avec les porteurs de projets et participera à la valorisation de notre zone lors du prochain Salon International du Transport et de la Logistique (SITL), du 29 au 31 mars 2011, à Paris.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir prendre acte de l'avancée du projet de la Plate-forme Logistique Départementale.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de l'avancement du projet de la plate-forme logistique départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,